

# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 novembre 2010

L'an deux mille dix, le **30 novembre**

Le Conseil Communautaire étant assemblé en session ordinaire, au lieu de ses séances, après convocation légale, en date du 17 novembre 2010 sous la présidence de **M. Jean Marie MISSLER**.

Toutes les Communes sont représentées sauf Dommary Baroncourt.

## **Délégués présents :**

- Mme Jocelyne ANTOINE MALIK,
- Mme Sabine ARTISSON,
- Mr Bernard BABIN,
- Mme Marie Claire BAUDLET,
- Mr Jean Marie BLONDIN,
- Mr Michel COLLIGNON,
- Mr Bernard COLLIN,
- Mr Eric DEVILLE,
- Mr Benoit DUCHET,
- Mr James DUCHET,
- Mr Philippe ERARD,
- Mr Roger GILLET,
- Mr Guy GILQUIN,
- Mr Dominique GOBERT,
- Mr Marc GOEURIOT,
- Mr Philippe GRIFFON,
- Mme Nicole HEINTZMANN,
- Mr Jean Paul HENRY,
- Mr Thierry LEPLOMB,
- Mr Jean Claude LOISON,
- Mme Sonia LOUIS PIZZAGALLI,
- Mr Loïc MAIRE,
- Mr Bernard MARRE,
- Mr Jean Marie MISSLER,
- Mr Yves MODESSE,
- Mr Maurice MORIN,
- Mr Yves OTHE,
- Mr Christian PERGENT,
- Mr Bernard PETIT,
- Mme Suzanne PIERRET,
- Mme Arlette QUENTIN,
- Mr Jean Paul REMY,
- Mr Gilles SPINELLI,
- Mr Alain SUSEK
- Mr Massimo TRINOLI,
- Mr Michel VALETTI.
- Mr Christophe WILCKE,

## **Délégués excusés :**

- Mr Jean Louis AUBRY
- Mr Jean François BERTHELEMY,
- Mr François BRELLE,
- Mr Christophe CAPUT,
- Mr Jean LAMBERT,
- Mr Michel LAMBOTTIN,
- Mme Nicole LATOUCHE,
- Mme Nathalie MANDIT,
- Mr Thierry MAZET,
- Mr Marcel MIETTON,
- Mr Ferdinand SCHWAB,
- Mr VANDERBECKEN,
- Mme Danièle VIVARELLI,
- Mr Nicolas ZANUTTO,

## **Participants non élus :**

**Présents :** Nadine SCHMIT

**Excusés :** Monsieur MIGEON (DDT), M. VANDERBEKEN (Trésorier de Spincourt).

Nombre de Membres présents votant : **35 /50**

Il a été, procédé, conformément à l'article 29 du Code de l'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité.

Mr Christophe WILCKE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Avant d'aborder la séance le Président propose **d'inscrire à l'ordre du jour les points suivants :**

- ✓ Adhésion service assurance groupe
- ✓ Modification du plan de financement de la maison médicale.

Rectificatif du dernier compte rendu du Conseil Communautaire : sur le point gendarmerie : il s'agissait de 1/3 des membres et non 1/4 comme indiqué.

### **Ordre du jour :**

1. Projet du site Natura 2000 ZSP Pays de Spincourt
2. Modification du règlement de développement local
3. Modification du règlement des ordures ménagères
4. Ouverture et fermeture de postes pour la crèche
5. Attribution des deux lots infructueux pour la maison médicale
6. Point sur le dossier gendarmerie
7. Décisions modificatives
8. Adhésion service assurance groupe
9. Modification du plan de financement de la maison médicale.
10. Questions diverses.

Le Président demande à l'assemblée si des observations sont à formuler quant au procès verbal du précédent Conseil Communautaire. A l'unanimité le procès verbal est approuvé.

## **1. PROJET DU SITE NATURA 2000 ZSP PAYS DE SPINCOURT.**

### **INFORMATION CONCERNANT LE SITE NATURA 2000 : ZPS PAYS DE SPINCOURT**

Le site « Forêts et Zones humides du pays de Spincourt » a été désigné par arrêté ministériel du 21 août 2003, au titre de la Directive Oiseaux, en tant que Zone de Protection Spéciale (ZPS). Il couvre une surface de 12.678 ha au Nord de la plaine de la Woëvre. 10 communes et 4 Communautés de Communes sont concernées (Spincourt, Damvillers, Etain, Charny).

La gouvernance est actuellement assurée par l'Etat.

La rédaction du Document d'objectifs a été confiée à la Chambre d'agriculture de la Meuse, assistée de l'ONF (Office National des Forêts) pour la partie forêts et du CSL (Conservatoire des Sites Lorrains) pour la partie étangs. 3 groupes de travail ont été constitués (Etangs et zones humides, Agriculture, Forêts). Ces groupes de travail se sont réunis en moyenne 2 fois en 2005 et 2006.

Seules des synthèses par groupe de travail ont été présentées puis retravaillées jusqu'à présentation d'un premier projet complet lors de la réunion du comité de pilotage qui aura lieu prochainement.

L'Etat souhaite transférer la compétence. Il est proposé à la Communauté de Communes du Pays de Spincourt de devenir maître d'ouvrage.

L'Etat s'engage à payer la totalité des frais :

- le document d'objectifs étant en phase de finalisation serait payé directement par l'Etat aux prestataires
- l'animation de ce document d'objectifs serait prise en charge par la collectivité avec un financement à 100 % Etat.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment la compétence environnement,

Considérant le bien fondé de la démarche NATURA 2000,

Considérant l'engagement de l'Etat à payer la totalité des frais,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte la gouvernance du site NATURA 2000 « Forêts et zones humides du Pays de Spincourt » et assurera la mission sous réserve que les financements de l'animation de l'opération continuent à être assurés totalement par l'Etat.

Voix pour : 28

Voix contre : 2

Abstention : 5

## 2. MODIFICATION DU REGLEMENT DE DEVELOPPEMENT LOCAL.

La Communauté de Communes du Pays de Spincourt envisage l'ajout d'un axe à l'objectif 2 comme suit :

Objectif 2 : vie associative, actions sociales et cadre de vie.

L'axe 4 serait : création et modernisation de salles des fêtes à vocation intercommunale

30 % d'un plafond à 100 000 euros.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment les compétences aménagement de l'espace et « développement local »,

Considérant le règlement intercommunal en vigueur régissant l'utilisation des crédits affectés annuellement par le Conseil Général de la Meuse,

Considérant la proposition du Président de modifier le règlement,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de modifier le règlement comme suit : **Objectif 2 : vie associative, action locale et cadre de vie. Création d'un axe 4 : création et rénovation de salle des fêtes à vocation intercommunale.** Cet axe concerne les travaux de création, d'extension des salles des fêtes à vocation intercommunale. Les bénéficiaires sont les communes la CODECOM, salles associatives uniquement d'intérêt intercommunal. Taux de participation de l'enveloppe départementale : jusqu'à 30 %, plafond de 100 000 euros HT de travaux.

Voix pour : 35

Voix contre : 0

Abstention : 0

### 3. MODIFICATION DU REGLEMENT DES ORDURES MENAGERES.

Il est envisagé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, d'appliquer une redevance sur les ordures ménagères à la Codecom et aux communes (mairie, bureaux, cimetières, salles des fêtes, écoles...).

L'objectif de cette démarche est de limiter l'augmentation pour les usagers. Cette mesure devrait rapporter environ 10 000 € soit une limitation d'environ 1,5 € par habitant.

Il est proposé une répartition comme suit :

✓ **Pour les communes :**

- En fonction du nombre d'habitants :
  - < 100 habitants : une redevance
  - De 100 à 200 : 2 redevances
  - De 200 à 300 : 3 redevances
  - > 300 : 4 redevances
  
- + 2 redevances pour les salles des fêtes avec cuisine :
  - Arrancy,
  - Billy,
  - Dommary-Baroncourt,
  - Mangiennes,
  - Nouillonpont,
  - Saint-Laurent sur Othain,
  - Saint-Pierrevillers,
  - Sorbey,
  - Spincourt.

Les communes possédant une salle des fêtes (avec cuisine) et n'ayant pas été citées ci-dessus peuvent se déclarer.

✓ **Pour les locaux dont la CODECOM a la charge, à savoir :**

- **Bureaux de la CODECOM** : 2 redevances.
- **Cantines des groupes scolaires**
  - Rouvrois : 6 redevances.
  - Spincourt : 2 redevances.
- **Agences postales intercommunales** : 1 redevance  
Arrancy sur Crusnes, Dommery Baroncourt, Mangiennes, Senon et Saint Laurent sur Othain,
- **Ecoles** : une redevance par classe,
- **Crèches d'Arrancy sur Crusnes et de Spincourt** : 3 redevances par site.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise l'application de ces nouvelles redevances à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Voix pour : 35

Voix contre : 0

Abstention : 0

#### 4. OUVERTURE ET FERMETURE DE POSTES

Le Président informe les membres du conseil communautaire qu'il a été demandé un agrément pour 15 enfants à compter du mois de janvier 2011. De plus un agent a donné sa démission de son poste à la crèche. Ceci implique une modification des postes :

- Fermeture de :
  - 1 poste d'auxiliaire de puériculture principale de 1<sup>ère</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup> (crèche de spincourt).
  - 1 poste d'auxiliaire de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe à 27/35<sup>ème</sup> (crèche Arrancy).
- Ouverture de :
  - 2 postes d'auxiliaire de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup> (crèches Arrancy et Spincourt).
  - 1 poste à 20/35<sup>ème</sup> pour les crèches (recrutement dès accord extension à 15 enfants par crèche).
  - 1 poste à 17/35<sup>ème</sup> pour le RAM (recrutement après accord des financements CAF et MSA).

Après en avoir délibéré :

Les membres du conseil communautaire décident :

- a) La création à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010 de :

- 2 postes d'auxiliaire de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup>, la rémunération se fera sur la base de l'échelle 4 échelon 1 pour les non-titulaires.
- 1 poste d'adjoint d'animation de deuxième classe à 20/35<sup>ème</sup>, la rémunération se fera sur la base de l'échelle 3 échelon 2 pour les non-titulaires.
- 1 poste d'adjoint d'animation de deuxième classe à 17/35<sup>ème</sup>, la rémunération se fera sur la base de l'échelle 3 échelon 1 pour les non-titulaires.

b) La fermeture après avis du C.T.P. de

- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principale de 1<sup>ère</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup>
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe à 27/35<sup>ème</sup>

Voix pour : 35

Voix contre : 0

Abstention : 0

## 5. ATTRIBUTION DES DEUX LOTS INFRUCTUEUX POUR LA MAISON MEDICALE.

La commission d'ouverture des plis s'est réunie ce jour à 14 heures pour les deux lots qui s'étaient avérés infructueux.

Lot 4 : isolation extérieure. Une seule entreprise s'est prononcée et affiche un coût supérieur à l'estimatif.

Lot 6 : serrurerie. 4 entreprises se sont prononcées dont les coûts varient de 21 775 à 41 875 € HT.

De plus, des contestations sont faites sur un lot (menuiserie intérieure).

Il est donc décidé de :

- relancer l'appel d'offre sur les lots isolation extérieure et menuiserie intérieure en ajoutant des clauses.
- Attendre l'étude de l'architecte, Mr Prot, pour validation du lot serrurerie.

## 6. POINT SUR LE DOSSIER GENDARMERIE.

Il n'y a pas d'évolution pour l'instant sur le dossier. Il est en attente de la refonte des deux modes de financement DGE et DDR qui devraient ne faire qu'une seule dotation dès début 2011.

Rappel est fait que s'il y a création d'un syndicat mixte cela ne changerait pas du tout les capacités de financement de la Codecom. C'est le syndicat mixte qui

serait amené à faire un emprunt et non la Codecom. Notre collectivité participerait au conseil d'administration mais n'amènerait pas les fonds.

## 7. DECISIONS MODIFICATIVES.

### BUDGET GENERAL DM 2010-2 - INVESTISSEMENT

#### OP.057 VOIRIE 2010

##### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

| article    | libelle                                 | BP 2010 + DM-1 | DM 2010-2     | Budget Total   |
|------------|---|----------------|---------------|----------------|
|            | <b>TOTAL DEPENSES</b>                   | <b>168 676</b> | <b>13 000</b> | <b>181 676</b> |
| <b>204</b> | <b>subventions d'équipement versées</b> |                | <b>13 000</b> | <b>13 000</b>  |
| 20414      | Communes                                |                | 13 000        | 13 000         |

#### OP.015 ECLAIRAGE PUBLIC

##### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

| article   | libelle                            | BP 2010 + DM-1 | DM 2010-2    | Budget Total  |
|-----------|------------------------------------|----------------|--------------|---------------|
|           | <b>TOTAL DEPENSES</b>              | <b>47 602</b>  | <b>7 000</b> | <b>54 602</b> |
| <b>21</b> | <b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b> |                | <b>7 000</b> | <b>7 000</b>  |
| 217534    | Réseaux d'électrification          |                | 7 000        | 7 000         |

#### OP.103 BOULANGERIE ST-LAURENT

##### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

| article   | libelle                            | BP 2010 + DM-1 | DM 2010-2    | Budget Total |
|-----------|------------------------------------|----------------|--------------|--------------|
|           | <b>TOTAL DEPENSES</b>              | <b>-</b>       | <b>9 000</b> | <b>9 000</b> |
| <b>21</b> | <b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b> |                | <b>9 000</b> | <b>9 000</b> |
| 2132      | Immeuble de rapport                |                | 9 000        | 9 000        |

##### RECETTES D'INVESTISSEMENT

|            |   |                |               |                |
|------------|---|----------------|---------------|----------------|
| <b>021</b> | <b>Virement de la section de fonctionnement</b> | <b>323 168</b> | <b>29 000</b> | <b>352 168</b> |
|------------|---|----------------|---------------|----------------|

| article       | libelle  | BP 2010 + DM-1 | DM 2010-2    | Budget Total   |
|---------------|--|----------------|--------------|----------------|
|               | <b>TOTAL DEPENSES</b>                          | <b>102 701</b> | <b>2 224</b> | <b>104 925</b> |
| <b>45</b>     | <b>COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE</b>        | 102 701        | 2 224        | 104 925        |
| <b>4581</b>   | <b>Opérations d'investissement sous mandat</b> | 102 701        | 2 224        | 104 925        |
| <b>458115</b> | <b>Voirie 2010 Rouvrois</b>                    |                | 2 224        | 2 224          |

|               |  |                |              |                |
|---------------|--|----------------|--------------|----------------|
|               | <b>TOTAL RECETTES</b>                          | <b>102 701</b> | <b>2 224</b> | <b>104 925</b> |
| <b>45</b>     | <b>COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE</b>        | 102 701        | 2 224        | 104 925        |
| <b>4582</b>   | <b>Opérations d'investissement sous mandat</b> | 102 701        | 2 224        | 104 925        |
| <b>458215</b> | <b>Voirie 2010 Rouvrois</b>                    |                | 2 224        | 2 224          |

### BUDGET GENERAL DM 2010-2 - FONCTIONNEMENT

| article    | libelle                                       | BP 2010 + DM-1 | DM 2010-2       | Budget Total   |
|------------|---|----------------|-----------------|----------------|
| <b>022</b> | <b>Dépenses imprévues (section fonct.) e</b>  | <b>136 130</b> | <b>- 29 000</b> | <b>107 130</b> |
| <b>023</b> | <b>Virement à la section d'investissement</b> | <b>323 168</b> | <b>29 000</b>   | <b>352 168</b> |

Voix pour : 35  
 Voix contre : 0  
 Abstention : 0

#### Lotissement alamont

| <b>Dépenses Fonctionnement</b> |                                     |               |              |               |
|--------------------------------|-------------------------------------|---------------|--------------|---------------|
| art.                           | libellés                            | Budget Total  | DM 10-1      | Total         |
| <b>011</b>                     | <b>Charges à caractères général</b> | <b>30 000</b> | <b>3 215</b> | <b>33 215</b> |
| 605                            | Achat de matériel équipement et tvx | 30 000        | 3 215        | 33 215        |
| <b>Recettes Fonctionnement</b> |                                     |               |              |               |
| <b>74</b>                      | <b>Dotations et participation</b>   | <b>9 828</b>  | <b>3 215</b> | <b>13 043</b> |
| 7473                           | Département                         | 0             | 3 215        | 3 215         |

Voix pour : 35  
 Voix contre : 0  
 Abstention : 0

## 8. ADHESION AU SERVICE ASSURANCE GROUPE

Le Président a ouvert la séance et rappelé que le Centre de Gestion a négocié un contrat d'assurance auprès d'une entreprise agréée garantissant la collectivité contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L 416-4 du Code des Communes et 57 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Au terme de la consultation, le Centre de Gestion a retenu la société GRAS SAVOYE, société avec laquelle un contrat d'une durée de 3 ans est conclu du 1<sup>er</sup> Janvier 2011 au 31 décembre 2013. Les taux proposés pour l'exercice 2011 sont les suivants :

| Franchises       | Agents relevant de la<br>CNRACL | Agents relevant de<br>l'IRCANTEC |
|------------------|---------------------------------|----------------------------------|
| 10 jours fixes   | 6.40 %                          | 1.20 %                           |
| 30 jours cumulés | 6.60 %                          |                                  |

Compte tenu de ces informations, le Président propose à l'assemblée d'adhérer au service «Assurance groupe» du Centre de Gestion.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :**

- **décide** d'adhérer au service «Assurance groupe» du Centre de Gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 selon les conditions du marché négocié et autorise le Président à signer la convention correspondante
- **décide** que les catégories de personnel à assurer et que les franchises retenues sont les suivantes :
  - agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L. :
    - franchise de 30 jours cumulés
  - agents non titulaires et agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC
- **décide** que la base de calcul des prestations et des cotisations est la suivante :
  - traitement de base et nouvelle bonification indiciaire
  - supplément familial
  - primes
  - charges patronales ;

Voix pour : 35

Voix contre : 0

Abstention : 0

## 9. MISE A JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA MAISON MEDICALE POUR LE DEPOT DU DOSSIER DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FEADER

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment les compétences action sociale et de proximité et, construction et gestion locative d'une maison médicale,  
 Considérant les inscriptions budgétaires actées lors du budget primitif 2010,  
 Considérant le plan de financement prévisionnel présenté en séance,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré décide :

- D'autoriser le dépôt du projet auprès de la Préfecture dans le cadre des fonds FEADER selon le plan de financement suivant :

| Dépenses                        |                     | Recettes                          |                     |
|---------------------------------|---------------------|-----------------------------------|---------------------|
| Travaux construction            | 1 500 000,00        | GIP<br>DS 1000000                 | 350 000,00          |
| Maîtrise d'œuvre<br>(11.5 % AP) | 120 000,00          | Conseil Régional                  | 150 000,00          |
| Divers frais annexes            | 36 400,00           | DDR                               | 400 000,00          |
|                                 |                     | FNADT *                           | 150 000,00          |
|                                 |                     | FEADER                            | 120 000,00          |
|                                 |                     | <u>Sous total aides publiques</u> | 1 170 000,00        |
|                                 |                     | <b>Autofinancement</b>            | 486 400,00          |
|                                 |                     | <b>Dont emprunt</b>               | 400 000,00          |
| <b>Coût objectif HT</b>         | 1 656 400,00        |                                   |                     |
| <b>Coût objectif TTC</b>        | <b>1 981 054,00</b> | <b>TOTAL</b>                      | <b>1 656 400,00</b> |

Voix pour : 35

Voix contre : 0

Abstention : 0

## 10. QUESTIONS DIVERSES.

### A. MODIFICATION DE LA DELIBERATION RELATIVE A LA DESIGNATION D'UN BUREAU DE CONTROLE POUR LA MAISON DE SANTE

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment la compétence « création et gestion locative d'une maison médicale »,

Vu l'opération de création d'une maison de santé rurale pluridisciplinaire à Spincourt,

Considérant la nécessité de retenir une mission de contrôle technique pour le bon déroulement des travaux :

- Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables,
- Mission HAND relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées,
- Mission S relative à la sécurité des personnes dans les ERP.
- Mission Hand Att relative à une attestation d'accessibilité.

Considérant la consultation réalisée sous forme de procédure adaptée, le conseil communautaire, après en avoir délibéré décide de retenir l'entreprise APAVE pour un montant forfaitaire de 6 935 euros HT.

Le Président est autorisé à signer la convention ainsi que tout document nécessaire.

Voix pour : 35  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

Cette délibération annule et remplace la délibération du 23 février 2010.

#### **B. DATE DE CEREMONIE DES VŒUX**

La cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 21 janvier 2011 à 18h00 à la salle des fêtes de Nouillonpont.

#### **C. ORDURES MENAGERES**

L'assemblée valide le fait que, comme indiqué sur le règlement OM, ce sont les communes qui transmettent à la Codecom les informations sur le nombre de résidants des différentes habitations (y compris si caravanes, garde alternée d'enfants...).

#### **D. TABLEAUX BLANCS ET CLASSES MOBILES**

Un dossier par RPI est à élaborer pour le 12 décembre 2010. Une réunion a eu lieu vendredi dernier avec les enseignants, l'inspection académique et la Codecom pour avancer sur ce projet.

#### **DEPOT D'UN DOSSIER DE SUBVENTION AUPRES DU GIP POUR L'ACQUISITION DE CLASSES NUMERIQUES MOBILES.**

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment la compétence scolaire,  
Considérant le projet d'équipement informatique présenté en séance,  
Considérant la convention ENR signée avec les services de l'Education nationale,  
Considérant l'éligibilité du dossier au règlement d'intervention du GIP objectif Meuse,  
Considérant les inscriptions budgétaires,  
Le bureau, après en avoir délibéré, autorise le dépôt d'un dossier de demande de subvention au GIP objectif Meuse, selon le plan de financement suivant :

| <b>DEPENSES HT</b>       |                   | <b>RECETTES</b>    |                   |
|--------------------------|-------------------|--------------------|-------------------|
| Classe mobile            | 56 312.58         | GIP 80 %           | 137 626.94        |
| Tableau blanc interactif | 101 313.99        | Fonds propres 20 % | 34 406.73         |
| Installation             | 9 750.00          |                    |                   |
| Logiciels                | 4 657.10          |                    |                   |
| <b>TOTAL</b>             | <b>172 033.67</b> | <b>TOTAL</b>       | <b>172 033.67</b> |

Le Président est autorisé à signer tout document nécessaire.

Voix pour : 35

Voix contre : 0

Abstention : 0

#### **E. CRECHES DE MUZERAY**

Tous les membres du Conseil d'Administration sont conviés au vernissage de l'exposition des crèches à Muzeray qui aura lieu vendredi 10 décembre 2010 à 18h30 en l'église Saint Firmain.

#### **F. DENEIGEMENT DES ROUTES EN HIVER**

Mr Blondin, représentant l'ULM, informe que tous les ans les chauffeurs ont certaines difficultés de se rendre dans les fermes à cause du mauvais temps. Il ne demande pas à ce que tous les accès soient libres mais qu'il soit averti des points difficiles. A la connaissance des membres présents, aucun point noir n'est signalé à ce jour.